

-2011-02-

**L'an deux mille onze et le dix neuf Avril à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT, Maire.
La convocation était du 12 Avril 2011.**

PRESENTS : ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée, BONHOMME Bernard, FELD J-Claude, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LAMARQUE Ghislaine, LE MOIGNE André, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric

EXCUSES : /

Secrétaire de séance : Mme SARRAZIN Paulette

Le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour leur présence aux réunions car une fois de plus, ils sont tous présents, ce qui témoigne de l'intérêt porté à la commune.

Après lecture donnée par Bernard BONHOMME, le compte rendu de la réunion du 10 Mars 2011 est adopté à l'unanimité .

-001- TAUX D'IMPOSITION 2011 :

Chaque conseiller dispose d'un état de notification des taux d'imposition, le Maire donne la parole au secrétaire qui donne la variation des bases par rapport à l'exercice précédent. Il donne ensuite lecture des simulations proposées et fait référence aux taux moyens appliqués en 2010 au niveau national et départemental. Le Maire demande au Conseil de délibérer. Après vote il est décidé d'appliquer une augmentation uniforme de 2 % sur les trois taxes, les taux suivants sont donc retenus pour 2011 :

Taxe d'Habitation : 6.51 % (rappel 2010 : 6.38 % , moyenne départ : 26.69 %)

Foncier Bâti : 9.08 % (rappel 2010 : 8.90 % , moyenne départ : 24.76 %)

Foncier Non Bâti : 26.94 % (rappel 2010 : 26.41 , moyenne départ : 52.33 %)

Le produit assuré par les impôts locaux sera de 29 447.00 Euros

-002- BUDGET 2011 :

Le Maire demande au secrétaire de présenter le Projet de Budget 2011, chaque conseiller a reçu un exemplaire du projet.

Un point est fait sur l'état de la dette de la commune : le montant du capital dû est de 32 899.39 €. Trois prêts sont inscrits : un réalisé en 1998 pour les travaux de Voirie qui se termine en 2013 capital dû 2 159.09 , un pour la réhabilitation du logement social qui prend fin en 2016 capital dû 10740.30 , et le prêt relais TVA souscrit en 2010 et qui sera soldé en 2012 capital dû : 20 000 €. Les dépenses afférentes à la dette 2011 seront de 2 361.66 € en Investissement (remboursement de capital) et de 753.76 € en Fonctionnement (pour la part Intérêts).

Il passe ensuite à la présentation du projet de budget :

INVESTISSEMENT :

Il est inscrit le Programme d'Electrification Rurale « Renforcement poste de Bour » , l'achat à Mme VIGNEAU d'une parcelle de terrain contre la salle communale est prévu.

Au niveau des Restes à Réaliser, les travaux de la Place du Village inscrits dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg sont repris, les travaux sont à ce jour terminés et payés.

FONCTIONNEMENT :

Après avoir procédé au vote des subventions aux associations, les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont examinées. Les participations aux écoles primaires pour 37 enfants de la commune représentent : 34 145.00 €. Le versement du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle 2010 de 16 388.00 € permet d'équilibrer la section qui ne fait que prévoir les dépenses et recettes courantes.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le Budget 2011 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 21 648.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 156 533.00	Recettes : 134 885.00
TOTAUX :	156 533.00	156 533.00

INVESTISSEMENT :

Résultats reportés	Dépenses : 0.00	Recettes : 4 813.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 14 314.00	Recettes : 51 311.00
Restes à Réaliser :	Dépenses : 43 500.00	Recettes : 1 690.00
TOTAUX :	57 814.00	57 814.00

Le budget est équilibré à la somme de 214 347.00

-003- PLAN LOCAL D'URBANISME :

L'affiche concernant l'enquête publique a été apposée à l'intérieur et à l'extérieur de la Mairie et les avis réglementaires ont été insérés dans la presse locale : Journal Sud-Ouest, et Le Républicain par la Communauté de Communes.

Suite à la dernière réunion au cours de laquelle le Conseil Municipal en avait fait la demande, le Commissaire enquêteur tiendra 4 permanences sur des jours différents à savoir :

Mardi 26 Avril 2011 de 14 à 17 Heures.

Mardi 10 Mai 2011 de 14 à 17 Heures.

Jeudi 19 Mai 2011 de 14 à 17 Heures.

Vendredi 27 Mai de 14 à 17 Heures.

Ces informations ont également été publiées sur le site Internet de la Communauté de Communes CAPTIEUX/GRIGNOLS, de la commune de SENDETS et sur le Sabitout, ceci afin que toute personne qui le souhaite possède les éléments afin de pouvoir rencontrer le commissaire enquêteur : M. MIRAMON.

-004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis le dernier Conseil Municipal, le vote du Budget est prévu pour le Jeudi 28 Avril 2011.

Voirie :

Au niveau de la Voirie une réflexion est lancée afin de travailler, pour les gros travaux, avec les Communautés voisines .

Des crédits de l'ordre de 400 000 € sont affectés pour les gros travaux 2011.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Le sujet qui va demander également un travail de concertation et de réflexion est celui de la réforme territoriale avec la proposition du Préfet sur la nouvelle organisation du territoire au niveau des collectivités. Le projet propose la réunion de notre communauté avec celles de BAZAS, VILLANDRAUT et ST-SYMPHORIEN. Chaque Conseil Municipal devra donner un avis et formuler une ou des propositions. Ce travail va être mené en concertation avec la Communauté. Le Maire annonce aux conseillers municipaux qu'une nouvelle réunion, avec ce dossier à l'ordre du jour, sera programmée dès que les éléments le permettront. Il convient de tenir compte d'une logique de territoire, des habitudes de vies des habitants, des compétences exercées, le sujet est donc très délicat et les délais laissés par l'Etat sont très courts.

-005- ECOLE D'AILLAS :

Ghislaine LAMARQUE donne le compte rendu du Conseil d'Ecole du 18 Mars dernier.

Au niveau des effectifs 121 élèves dont 22 de la commune de SENDETS. 16 sont en en CM2 ils partiront donc en 6^{ème}.

Le projet Ecole va s'orienter vers deux axes à savoir : Améliorer la maîtrise de la langue française, et individualiser des difficultés rencontrées par chaque élèves.

L'Association USEP a été remise en activité, le bureau est composé des enseignants.

La Mairie et l'Association des Parents d'Elèves ont acheté du matériel sportif.

Les aménagements suivants ont été listés : remise en état du revêtement du toboggan prévue en 2011, les tableaux des classes qui sont en mauvais état , l'installation d'une douche.

Dans les questions diverses ont été abordés : le respect des heures de l'école par les parents , la facturation au mois des repas qui pose problème lors de l'absence de l'enfant.

La participation financière des communes qui allait subir une augmentation mais moindre que l'année passée, cela a été vu lors du vote du budget.

Le Maire prend la parole pour remercier Ghislaine LAMARQUE pour ce compte rendu et demander au Conseil Municipal qu'elle attitude doit-il adopter lors que des parents domiciliés sur la commune demandent l'inscription de leur ou leurs enfant(s) à AILLAS. Il rappelle qu'en 2010, l'Ecole d'AILLAS ne pouvait plus pendre les enfants de la commune à cause d'un effectif élevé et que toutes les inscriptions se faisaient à GRIGNOLS Le Conseil décide de ne délivrer des certificats d'inscriptions ouvrant participation financière que pour GRIGNOLS, ceci afin de garder la même ligne de conduite pour tous.

QUESTIONS DIVERSES :

-006-Donneurs de Sang : le Maire donne le compte rendu de la dernière assemblée générale, le nombre de dons est en augmentation, l'organisation des collectes a été abordée, il est fait appel à de nouveaux donateurs .

-007-Panneaux Place : suite à la fin des travaux et à l'ouverture de la place au stationnement, il semble beaucoup plus simple et surtout plus prudent pour tous, d'inverser le sens de circulation initialement prévu. Le Conseil est favorable, il conviendra donc d'entrer côté Mairie et de sortir côté Eglise. Le Conseil Municipal charge le Maire d'aviser la population de ces changements et de lui demander de respecter la destination des espaces, notamment pour les voitures qui se garent sur les trottoirs côté habitations. Il est rappelé que la place de parking pour handicapés située à la mairie et qui permet l'accès par la rampe sur le côté est destinée uniquement aux handicapés. Le stationnement des autres usagers est prévu sur la place. Un avis sera envoyé à la presse locale.

-008-Route de « Garrache » : Pour faire suite à la dernière réunion, le manque de civisme et le non respect de la réglementation de certains usagers de cette voie en partie en sens unique seront également évoqué dans cet article de presse.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 23 heures 26.

**L'an deux mille onze et le vingt cinq Juillet, à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT, Maire.
La convocation était du 18 Juillet 2011.**

PRESENTS : ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée, BONHOMME Bernard, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LAMARQUE Ghislaine, LE MOIGNE André, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

EXCUSES : FELD J- Claude,

Secrétaire de séance : Mme LAMARQUE Ghilaine.

Après lecture donnée par J-François LACAMPAGNE, le compte rendu de la réunion du 26 Mai 2011 est adopté à l'unanimité.

-001-: Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la dernière réunion, divers échanges, rencontres et plusieurs réunions ont permis de travailler sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prévoit la Fusion des 4 Communautés de Communes du Sud Gironde. Il rappelle le contexte et informe des travaux réalisés.

Les discussions et rencontres sur le territoire ont mis en exergue quelques éléments clefs :

- ce territoire, s'il est peu dense en termes de population et peut laisser penser à une certaine unité géographique, reste très vaste posant des problèmes de distance d'autant plus aigus quand il s'agit de services à la personne et d'accès aux services publics.
- Les quatre CDC ont des niveaux de compétences très hétérogènes révélant des degrés d'intégration disparates. Cette disparité des compétences entre les quatre CDC nécessite un travail préparatoire sur les conséquences techniques, financières, fiscales, humaines des transferts qui devront faire l'objet d'études approfondies et donner lieu à différents scénarii. A court terme, le calendrier proposé ne permet pas d'élaborer des hypothèses de travail crédibles. Une trop grande précipitation pourrait avoir un effet contre-productif et remettre en question l'équilibre politique du territoire. Ces études détermineront les formes de mutualisation pertinente et les modes de gouvernance adéquate pour permettre aux communes et CDC de décider.
- L'intercommunalité n'a pas pour vocation de rationaliser de manière technocratique mais de porter un projet de mutualisation pour dynamiser un territoire. Ce projet doit pouvoir affirmer les spécificités des territoires ruraux et renforcer la réalité communale de proximité.
- Notre territoire doit se penser en relation avec le grand Sud Gironde (arrondissement de Langon) et ceci peut se faire parallèlement aux travaux du SCOT qui démarrent tout juste.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Le Conseil Communautaire de notre Communauté de Communes Captieux/Grignols a délibéré lors de sa dernière séance en date du 21 Juillet 2011 par rapport aux éléments évoqués ; aussi, il convient que chaque commune se positionne .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à la décision communautaire et DECIDE :

- d'acter l'intérêt à moyen terme de structurer le Sud Gironde autour des quatre CDC, mais sur un projet de territoire cohérent, et d'élargir la réflexion sur les 7 cantons qui composent le Sud Gironde Rive gauche de la Garonne (cf. Comice agricole) ;
- de refuser le calendrier proposé par le Préfet du fait de l'absence en l'état de ce projet de territoire ;
- d'organiser des études pour mesurer l'intérêt et les conséquences d'une telle grande CDC, aux plans juridique, financier, fiscal, social tant pour les communes et intercommunalités que pour les populations du territoire et les personnels ;
- de mettre en place un comité de pilotage de cinq délégués par CDC pour mener à bien cette démarche et faire émerger un projet de territoire.

-002- COMMUNAUTE DE COMMUNES CAPTIEUX/GRIGNOLS :

TRAVAUX DE VOIRIE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant des travaux prévus pour 2011 dépasse le montant des crédits ouverts qui sont de l'ordre de 400 000 € TTC. Au cours de la dernière commission voirie en date du 22 Juillet, les communes de Captieux, Cours Les Bains, Lerm et Musset, Marions ont retiré des voies qui seront réalisées, en priorité, sur l'exercice début 2012, sur les routes de Captieux et Cours Les Bains les fossés seront réalisés en 2011 .

Le coût des travaux ainsi revus s'élève à 396 514.07 TTC.

Au niveau de la commune de SENDETS, les voies inscrites en 2010 c'est à dire « Mounon », « Larroque » et « Garrache » sont programmées.

CONVENTION BROYEUR :

Il a été décidé de mettre à la disposition des communes, par convention, le broyeur et le personnel communautaire qui l'utilise pour l'entretien des voies communales .

Le coût horaire est fixé à 30 € pour 2011. Les possibilités d'intervention seront définies dans la convention.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention qui peut répondre a des besoins ponctuels.

SPANC :

Le nouveau contrat a été signé avec la Lyonnaise des Eaux , des modifications réglementaires sont intervenues au niveau de la fréquence des contrôles des installations existantes qui passe de 4 à 6 ans. Le coût annuel pour l'utilisateur sera de 12 € par an.

Au niveau des constructions neuves, il sera systématiquement demandé une étude de sol, il en sera de même pour les dossiers de réhabilitation qui prévoient un exutoire dans un fossé.

COMMISSION IMPOTS :

Il convient de mettre en place la Commission Intercommunale des Impôts Directs, qui sera chargée de la révision des impositions en matières de locaux industriels et commerciaux. Les communes doivent proposer suivant les nombre d'habitants des délégués titulaires et suppléants pour SENDETS, il convient de désigner deux titulaires et deux suppléants et les services fiscaux désigneront les membres de cette commission.

Le Conseil désigne : Eric VIGNEAU et J-François LACAMPAGNE comme délégués titulaires et Bernard BONHOMME et Marc LABAT comme délégués suppléants.

ECOPOLE :

L'emplacement de la future zone ECOPOLE se précise par rapport aux différents tracés des axes routiers et de la Ligne LGV. Les négociations pour les acquisitions de terrain vont pouvoir être menées.

-003- SYNDICAT SCOLAIRE DE GRIGNOLS :

André LEMOIGNE donne le résultat de l'ouverture des plis concernant les travaux. Le devis de l'architecte était de 406 000 € H.T et l'ouverture des offres ramène le montant à 326 000 € H.T. Le montant des subventions attendues est de 257 000 €, un emprunt de 250 000 € a été souscrit

Les Travaux ont débuté le 1^{er} Juillet 2011. Le calendrier est à ce jour respecté.

Au niveau des transports solaires : 52 enfants sont inscrits pour la rentrée.

Les impayés de la cantine sont de l'ordre de 8000.00 € , en ce qui concerne SENDETS 4 familles ont une créance et cela représente 1366.10 € au total.

-004- SIVOS de BAZAS :

Eric VIGNEAU donne le compte rendu de la réunion du 20 Juin dernier.

Une délibération a été prise pour rejeter le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet qui vise à donner la gestion du Syndicat au Conseil Général.

La convention pour délégation de compétence en matière de compétence sera signée avec le Conseil Général, par la Présidente suite à l'avis favorable du comité.

Le Conseil Général va financer des couvres-cartables fluorescents pour la sécurité, une commande de gilets réalisée par le syndicat a donc été annulée.

Le montant des impayés est toujours élevé, mais des relances ont été adressées aux familles et des courriers aux maires des communes .

-005- ECOLE D'AILLAS :

Ghislaine LAMARQUE donne lecture du compte rendu du dernier Conseil d'Ecole d'AILLAS. Elle n'a pu assister à cette réunion mais la commune était représentée par le Maire.

L'effectif prévu est de 123 élèves.

Au niveau des enseignants : un seul mouvement.

Les bilans des projets : USEP et ECOLE ont été donnés ; ils sont dans l'ensemble positifs.

Les projets pour la rentrée du 05 Septembre ont été évoqués, le point a été fait sur les aménagements prévus.

-006- LOGEMENT COMMUNAL

Le Logement de la « crèche » est libre depuis le 30 Juin suite à la mutation de M. BEZOS Guillaume. Deux candidatures ont été présentées . Après délibération le Conseil Municipal retient celle de Monsieur BOUCHERIE Joel qui a visité le logement et qui le prend en l'état au 1^{er} Août. Le montant du loyer est de 229.44 € avec un mois de caution.

-007- AGENCE POSTALE.

La Direction de la Poste nous a fait parvenir une proposition pour un avenant à notre convention concernant la gestion de l'agence postale communale. Cette avenant met à jour la liste des services proposés, la gestion et le fonctionnement de l'Agence et le montant de l'Indemnité compensatrice qui passe à 1070 € par mois. Le Conseil est favorable et autorise le Maire à signer cet avenant à la convention.

QUESTIONS DIVERSES :

PLAN LOCAL D'URBANISME :

La Mairie a reçu en date du 21 Juillet dernier l'avis des services de l'Etat. Cet avis arrive après le délai réglementaire ; néanmoins diverses observations devront être évoquées avec l'urbaniste, notamment la taille minimale des parcelles et par conséquence la dimension des zones ouvertes. Une réunion est prévue en Septembre.

ELECTRIFICATION RURALE :

Le projet de renforcement du poste de « Bour » inscrit au budget doit être modifié suite à l'enfouissement d'une partie du réseau sur « Bancon » . Un technicien du SDEEG est venu sur place et semble s'orienter vers un renforcement aérien depuis « Le Foué ». Un nouveau chiffrage doit nous parvenir.

CIMETIERE :

Le Maire remercie Alain ANTONUTTI et J-Claude FELD qui ont mis les affichettes pour la reprise des concessions sur des supports. Paulette SARRAZIN et Hélène LABARRIERE doivent commencer la procédure avec l'aide du secrétaire.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 22 heures 42.

**L'an deux mille onze et le Treize Octobre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.
La convocation était du 03 Octobre 2011.**

PRESENTS : ANTONUTTI Alain, BONHOMME Bernard, FELD J- Claude, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LE MOIGNE André, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

EXCUSES : BALUTEAU Andrée, LAMARQUE Ghislaine ,
Secrétaire de séance : Mme SARRAZIN Paulette.

Après lecture donnée par Bernard BONHOMME , le compte rendu de la réunion du 25 Juillet 2011 est adopté à l'unanimité .

-001-: PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la réunion prévue s'est tenue le 27 Septembre 2011. Etaient présents les Maires des cinq communes qui sont le plus avancées sur le dossier à savoir : Grignols, Cauvignac, Cours Les Bains, Masseilles et Sendets, il précise que ces dernières ont toutes reçu l'avis des services de l'Etat avec des observations ou des remarques ; Mme JARILLON du Cabinet Métaphore, M. AIROLDI de la DDTM. La remarque qui est commune à tous les projets est celle qui fait état d'économie de l'espace et qui préconise des superficies de terrain à bâtir bien inférieures à celles qui ont été définies. Cette rencontre a été assez riche en échanges , il semble que chaque commune soit tenue de réduire les zones à urbaniser. A défaut d'une démarche à adopter clairement définie afin de prendre en compte les remarques et de manière à respecter toute la procédure réglementaire liée aux modifications apportées, il a été décidé de demander un rendez-vous auprès de Madame La Sous-Préfète.

-002- TAXE D'AMENAGEMENT :

Monsieur Le Maire expose que la communauté de communes compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, souhaite mettre en place la Taxe d'Aménagement (T.A) ; l'article L 331-2- 4° du code de l'urbanisme stipule que chaque commune membre d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit délibérer afin de se prononcer sur l'institution de cette taxe au niveau communautaire. Cette taxe qui doit remplacer , à compter de 2012, la Taxe Locale d'Equipement ou (TLE) qui est déjà instituée sur certaines communes, va également remplacer les Taxes Départementales appliquées à ce jour à savoir : pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et pour le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE). Elle va également remplacer la PVR (Participation pour Voirie et Réseau) à une échéance plus éloignée. Le taux de cette taxe sera fixé en Conseil Communautaire ; il peut aller de 1 à 5 %. Une part sera reversée par la Communauté de Communes aux communes .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'institution de cette taxe par la Communauté de Commune Captieux/Grignols comme définie aux articles L 331-1 à L 331-34 du code de l'urbanisme en lieu et place de la commune de SENDETS.

-003- ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur Le Maire expose que les représentants du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique sont venus en Mairie de SENDETS, le 05 Octobre dernier, présenter aux communes adhérentes la possibilité de transfert de compétence « Eclairage Public ».

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'Eclairage Public tant au niveau des travaux que de l'entretien. En effet, son organisation interne (Bureau d'Etudes, Techniciens) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain. Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'Eclairage Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du 13 Octobre 2011 : maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses ; maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental ; maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public.

-004- MODIFICATION BUDGET :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal au niveau de la section d'investissement. Ceci afin de prendre en compte l'annulation sur 2011 des travaux de renforcement électrique pour le Poste de Bour, qui seront proposés avec une solution différente, la situation des subventions de la Place, et la décision relative au FDAEC pour les travaux de la Salle qui vient de nous parvenir.

Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget de la façon suivante :

SECTION INVESTISSEMENT :

Opération n° 053 : Electrification Rurale :

Dépenses

Cpte 2153 Réseaux Divers : - 9 500.00

Opération n° 050 : Aménagement Place :

Dépenses :

Cpte 231 Immobilisations en cours : - 903.00

Recettes :

Cpte 132 Subvention du Département : - 5 800.00

Cpte 1348 Autres Fonds : + 3 397.00

Opération n° 53 : Salle Communale :

Dépenses :

Cpte 231 : Immo en cours : + 18 826.00

Recettes :

Cpte 132 : Subvention Département : + 10 826.00

-005- CONTRATS ASSURANCE :

Monsieur Le Maire expose qu' il a reçu le représentant de la compagnie d'Assurance GROUPAMA qui est venu en Mairie présenter les contrats proposés aux collectivités locales. Il donne le résumé de la rencontre et précise que cette personne ne s'occupe que des collectivités locales et qu'il présente des produits très ciblés qui correspondent à nos attentes. Il présente un état avec la comparaison des garanties et des tarifs proposés avec les garanties offertes et les tarifs pratiqués par la compagnie AXA qui nous assure actuellement. Il s'avère que les garanties sont plus larges et les tarifs moins élevés .Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : de souscrire à compter du 1^{er} Janvier 2012 le contrats d'assurance « Multirisques » et « Mission » de la commune auprès de GROUPAMA ; d'autoriser le Maire à procéder à la résiliation de ces mêmes contrats auprès d'AXA ; d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

-006- VENTE TERRAIN LALEU :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la visite en Mairie de M. et Mme LALEU, domiciliés sur la commune lieu dit « Glère ». Ces derniers ont en projet de rénover un bâtiment qui touche la parcelle communale, ils demandent la possibilité d'acquérir une partie ce terrain communal. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de demander à M. et Mme LALEU une offre de prix pour la totalité de la parcelle car il juge que vu la superficie de cette dernière, ce n'est pas envisageable de faire une division.

-007- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Travaux de Voirie 2012 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a effectué une visite de la voirie communautaire de la commune afin d'établir un relevé des voies qui nécessitent des travaux pour 2012. Il donne le détail suivant :

La voie communale n° 6 « de Rippes » : Un revêtement dans le hameau et tronçon très dégradé au fond de la côte, au départ de la route.

La voie communale n° 12 « Route du Parre » Très dégradée travaux urgents sur toute la longueur : 509 mètres.

La voie communale n° 16 « Route de Berdon » Au départ de la route : la patte d'oie, sur 60 mètres, à refaire en priorité.

La voie communale n° 17 « Route de Larrat » Très dégradée après la 2^{ème} Maison, 250 mètres très dégradée à refaire si possible.

La voie communale n° 15 « Route de Mouret » Après la maison, très dégradée à refaire sur 150 mètres environ cette année si possible.

Travaux Voirie 2011 :

Les travaux sont en partie réalisés, il ne reste que le revêtement, sont concernées les voies suivantes : « Mounon », « Garrache », « Larroque ». Si les conditions météo le permettent ils vont être terminés sous peu. Le traitement des bas-côtés sur la route de « Garrache » appelle des observations.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal, pour information, du dernier courrier de Monsieur BAILLE intitulé « Une chance historique pour le Sud-Gironde » qui argumente en faveur d'une communauté de communes de La Réole à Langon de St-Symphorien à Grignols avec Villandraut, Captieux, Bazas, et Auros.

-008- TRAVAUX SALLE COMMUNALE :

Assainissement :

La solution envisagée, à savoir la micro-station d'épuration, ne semble pas convenir à la Lyonnaise des Eaux qui gère le SPANC. En effet, cette dernière ne préconise pas ce genre d'installation pour les salles communales car pour fonctionner convenablement, il ne faut pas d'interruption prolongée d'utilisation et ne pas avoir d'afflux important de manière occasionnelle ce qui est le cas. Un nouveau contact sera pris avec l'entreprise, le technicien de la Lyonnaise a fourni des références de systèmes conventionnés qui peuvent répondre à nos attentes.

Eclairage :

Le Maire présente le devis de l'électricien pour changer les éclairages de la salle, qui ne répondent plus aux normes et qui se décrochent, le Conseil Municipal accepte le devis de 903.52 € TTC.

-009- SYNDICAT DES EAUX :

Le Maire donne la parole à André LE MOIGNE qui fait le compte rendu de la réunion du 03 Août dernier.

Rapport annuel 2010 :

Il fait état du nombre d'abonnés, du volume d'eau mis en distribution, consommé et facturé. Le rendement du réseau est de 64 % ce qui est, d'après les services concernés, correct par rapport à la longueur de canalisations qui est de 200 Kilomètres.

Au niveau financier on note des variations de prix non négligeables.

Travaux :

Pour le Château d'Eau de Grignols, la réhabilitation n'est pas retenue et le syndicat s'oriente vers une station de surpression (bâche) ; pour ce faire, l'acquisition d'une parcelle de terrain est nécessaire.

Pour le Château d'eau de Samazeuilh, il est décidé de le réhabiliter, le cabinet INGEA a en charge de monter les dossiers de subventions et de consultation des entreprises. Le montant des travaux pour ces 2 projets est de plus de 700 000 €.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Le comité Syndical a délibéré contre le projet de schéma de coopération intercommunale. Il a été décidé au cours de réunion avec les syndicats voisins de recourir à un cabinet spécialisé pour étudier le meilleur regroupement possible. Le comité Syndical valide ce choix et mandate le « Sivom du Bazadais » pour former un comité de pilotage et lancer une consultation . La participation financière sera calculée au nombre d'habitants.

-010- SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu des dernières réunions ou rencontres.

Rentrée Scolaire :

Le SIVOS a organisé une manifestation pour l'accueil des enseignants, on note un renouvellement quasi-complet de l'équipe enseignante. Mme BERGALONNE est nommée Directrice par intérim. Au niveau des élèves l'effectif est de 148. En ce qui concerne SENDETS : 12 enfants sont scolarisés à GRIGNOLS.

Travaux :

La première partie a été livrée la veille de la rentrée, tout n'a pas été réceptionné, on note quelques malfaçons qui devront être revues ; cependant l'échéancier a été respecté et les élèves peuvent utiliser les sanitaires.

Trois compagnies ont été consultées pour l'Assurance Dommage Ouvrage, à ce jour, seulement deux ont répondu.

Pour la future tranche, il est étudié la location d'une structure pour une classe, mais cela semble très onéreux et hors de portée du SIVOS.

Cantine :

Le prix du repas est de 2.55 €, le solde des impayés diminue, en ce qui concerne la commune, il ne reste plus qu'une famille de concernée sur les quatre du dernier pointage.

Convention CDC :

La convention avec la communauté de communes pour l'utilisation des locaux de la cantine a été renouvelée pour un montant de 2 978.00 € annuel.

-011- ECOLE D'AILLAS :

Association Parents d'Elèves :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 Septembre à laquelle il représentait la commune.

Il fait part des remerciements de l'association pour l'aide financière accordée par la commune. Il donne le bilan des manifestations de l'année : marché de Noël, lotos, Fête de fin d'année scolaire, aide aux devoirs, achat de matériel, de jeux, aménagement de la cour

d'école. Il donne ensuite le bilan financier pour l'année 2010-2011 : au 31 Août 2011, le solde est de 4 065.72 €. Le Bureau a été renouvelé : la présidente reste Mme Stéphanie LACAMPAGNE. Pour 2011/2012 les manifestations sont reconduites, des ateliers « Planches » et « Peinture » sont également proposés , l'Association travaille en collaboration avec l'équipe enseignante pour les projets pédagogiques.

QUESTIONS DIVERSES :

CIMETIERE :

Le Maire informe le Conseil que la procédure mise en place fonctionne, des personnes viennent en Mairie pour régulariser ou au moins se manifester par rapport aux concessions signalée comme « abandonnées » . Un complément de plaques va être livré prochainement, Alain ANTONUTTI, veut bien les mettre sur un support, Paulette SARRAZIN et Hélène LABARRIERE les mettront en place. Le Conseil Municipal évoque la possibilité de créer un aménagement avec : un dépositaire communal, un columbarium , un jardin du souvenir pour les cendres ; cela fera l'objet d'un programme d'investissement et éventuellement des monuments existants faisant l'objet d'une reprise pourront, dans la mesure du possible, être utilisés.

MOT DU MAIRE :

Le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour sa présence « surprise » le soir de ses 80 ans et pour leur attention. Il souligne qu'il est très heureux de voir la bonne entente, la participation au cours des réunions, l'implication de tous dans les différents dossiers (aménagement du Bourg, PLU, etc) . A titre personnel , il tient à organiser un repas en présence de tous et avec les conjoints afin de les remercier, la date fixée est le 22 Octobre.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 23 heures 30

**L'an deux mille onze et le 1^{er} Décembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT , Maire.
La convocation était du 24 Novembre 2011.**

PRESENTS : ANTONUTTI Alain, BALUTEAU Andrée, BONHOMME Bernard, FELD J-Claude, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LAMARQUE Ghislaine, LE MOIGNE André, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

EXCUSES : /

Secrétaire de séance : Mme LABARRIERE Hélène.

Après lecture donnée par Eric VIGNEAU , le compte rendu de la réunion du 13 Octobre 2011 est adopté à l'unanimité .

-001-: Schéma de Coopération Intercommunale :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion communautaire qui s'est tenue 29 Novembre dernier, deux rapporteurs de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale à savoir MM. D'AMECOURT et GLEYZE sont venus présenter l'avancement des travaux par rapport au schéma départemental. Le conseil communautaire a ensuite décidé de délibérer et de voter afin de se déterminer. La proposition d'un amendement en faveur du regroupement des huit communautés de communes du sud-gironde en 2014 a obtenu la majorité : 29 voix, 3 ont voté pour ce même regroupement mais avec une échéance en 2017 et 3 contre.

Le Maire regrette de ne pas avoir eu le temps matériel de réunir le Conseil Municipal pour présenter les derniers éléments de ce dossier , il demande à Bernard BONHOMME, délégué communautaire titulaire de prendre la parole, ce dernier confirme que les arguments présentés en faveur de ce regroupement étaient très persuasifs. Ils ont voté tous les deux en faveur du regroupement à huit en 2014.

Le Conseil Municipal après discussion est favorable à cet amendement qu'il juge beaucoup plus porteur pour la commune qu'un regroupement à quatre communautés avec lesquelles les affinités et les habitudes de vie des habitants sont beaucoup moins prononcées.

Le Maire précise que l'avis du Préfet doit être rendu dans le mois.

002- VENTE TERRAIN « GLERE »:

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a adressé le 17 Octobre 2011 un courrier à M. et Mme LALEU, les informant de la décision du Conseil Municipal du 13 Octobre pour la vente éventuelle de la totalité de la parcelle, si leur offre de prix est satisfaisante. Il donne lecture de la réponse en date du 31 Octobre par laquelle, M. et Mme LALEU se portent acquéreurs pour la totalité de la parcelle au prix de 15 € le m².

Le Conseil Municipal juge la proposition satisfaisante et décide de la vente dans ces conditions en précisant que l'ensemble des frais sera à la charge de l'acheteur. Il autorise le Maire à signer les documents qui sont liés à cette vente.

-.003- RENFORCEMENT ELECTRIQUE « POSTE DE BOUR » :

Monsieur Le Maire expose que les travaux qui avaient été déprogrammés suite à l'enfouissement de la ligne sur le secteur de « Bancon » sur laquelle le projet de renforcement venait se greffer, ont fait l'objet d'une nouvelle étude.

Le projet prévoit une desserte à partir de la ligne qui dessert « Boyhaou ». Après renseignements pris auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique, la participation financière de la commune est identique au programme initial soit 9 500.00 €. Ces travaux vont être réalisés sous peu.

En ce qui concerne l'enfouissement des lignes, la commune n'apporte pas de financement car ces travaux sont réalisés dans le cadre des crédits de la tempête KLAUS.

-.004- MODIFICATION BUDGET n° 2/2011 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal .

Au niveau de la section d'investissement, il est nécessaire de prendre en compte l'avancement des travaux qui sont en cours, notamment le renforcement de réseau « Poste de Bour » , et pour la section de Fonctionnement des dernières notifications d'attribution reçues.

Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget de la façon suivante :

SECTION INVESTISSEMENT :

Non affecté :

Imputation Récupération TVA

Dépenses

Cpte 10222 Fds Compensation TVA : - 852.00

Recettes

Cpte 10222 Fds Compensation TVA : + 852.00

Opération n° 053 : Electrification Rurale :

Dépenses

Cpte 2153 Réseaux Divers : + 9 500.00

Opération n° 53 : Salle Communale :

Dépenses :

Cpte 231 : Immo en cours : - 7 796.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Cpte 7381 Fds Comp Taxe Add Droits de Mutation : + 6056.00

Dépenses

Cpte 61522 : Entretien des Bâtiments : + 6 056.00

-005- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion communautaire, outre le Schéma de Départemental de Coopération Intercommunale qui a fait l'objet du premier point de cette réunion .

Taxe d'Aménagement :

Les seize communes du territoire ont délibéré favorablement pour l'instauration de cette taxe. Le Conseil Communautaire a décidé de la mettre en vigueur au 1^{er} Janvier 2012, le taux voté est de 3 % avec un reversement de 2 % aux communes.

Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Le comité a délibéré pour la proposition des membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Chaque commune a désigné suivant le nombre d'habitants, un ou plusieurs titulaires et suppléants domiciliés sur le territoire de la communauté et éventuellement des titulaires et suppléants domiciliés hors du territoire. Ces propositions vont être transmises au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les membres retenus.

Aide à Domicile :

La participation annuelle au Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile a été fixée pour 2012 à 0.5207 € par heure soit pour la Communauté une dépense de 22 253.51 € qui sera mandatée en deux versements.

FDAEC :

Il a été décidé un ajustement de la demande de subvention du FDAEC pour 2011.

-006- SYNDICAT INTERCOMMUNAUX :

Syndicat des Eaux de Grignols :

Monsieur Le Maire donne la parole à André LE MOIGNE qui fait le compte rendu de la réunion du 25 Novembre 2011.

La tarification a été revue afin de répondre aux exigences réglementaires qui prévoient la fin des participations des communes et que la part fixe des contrats ne doit pas être supérieure à 40 % du coût du service . L'abonnement passe de 100 à 77.50 Euros

Travaux : La réhabilitation du château d'eau de Samazeuilh a été évaluée à 120 000 €, l'acquisition du terrain pour la mise en place d'une bache qui va remplacer le château d'eau de Grignols est en cours par la commune qui va rétrocéder au Syndicat la partie qui lui sera utile.

Horaires : les horaires d'ouverture du secrétariat du syndicat sont modifiés l'ouverture du Lundi est déplacée du matin à l'après-midi.

Ecole d'AILLAS :

Monsieur Le Maire donne la parole à Ghislaine LAMARQUE qui fait le compte rendu du Conseil d'Ecole qui a eu lieu le 07 Novembre.

Mme MORON Laurence est la nouvelle directrice, l'effectif est de 123 élèves repartis sur 5 classes soit environ 24 enfants par classe. Des inquiétudes sont formulées pour le maintien de la cinquième classe en 2012-2013 car les départs en 6^{ème} ne seront pas compensés par les inscriptions.

Deux postes d'Assistants à la Vie Scolaire ont été créés. Des initiations à l'Anglais sont données. Une aide personnalisée est proposée 2 fois par semaine entre 12 H 15 et 13 Heures. Un exercice de sécurité incendie a été effectué : tout s'est bien passé. Deux sorties vont être organisées. La fête de Noël aura lieu le 16 Décembre avec un Marché de Noël organisé par l'association des parents d'élèves qui travaille avec les enseignants . La Fête de fin d'année est programmée au 29 Juin 2011. Les activités USEP sont reconduites. Le solde de la coopérative scolaire est de 6 237 €. Pas de problème à signaler.

Conseil d'Ecole de GRIGNOLS :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion à laquelle il a assisté .

Au niveau des effectifs on compte 149 élèves inscrits. Les relations entre les parents d'élèves sont très tendues, Madame SULLETIS a donné sa démission ; les Maires présents ont demandé qu'une représentante ou un représentant des parents d'élèves soit désigné pour assister aux réunions du SIVOS et ainsi avoir un unique interlocuteur afin de faciliter les échanges .

Syndicat Scolaire SIVOS de BAZAS :

Eric VIGNEAU donne le compte rendu de la dernière réunion qui a été organisée après une première pour laquelle le quorum n'était pas atteint ; cela se produit régulièrement, entraînant deux déplacements et les présents réguliers se lassent.

Un marquage a été réalisé pour l'emplacement des bus sur le parking. Pour sécuriser la descente et la traversée des élèves une personne a été embauchée 2 Heures par jour. Le montant des impayés et de l'ordre de 14200 €.

-007- ASSURANCE CNP 2012 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une proposition de renouvellement d'assurance de CNP Assurances pour la couverture des risques incapacité du personnel pour 2012. Il précise que la prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion qui a été confiée par convention au Centre de Gestion de La Fonction Publique de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Après en avoir délibéré , et à la majorité des suffrages exprimés , le Conseil Municipal DECIDE:

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance pour l'année 2012 pour le personnel titulaire et non titulaire.
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

Réunion avec Monsieur Le Préfet :

Le Maire donne le compte rendu de la réunion, en sous-préfecture à laquelle il était convié par M. Le Préfet , Madame La Sous-Préfète et le Colonel de Gendarmerie étaient présents. L'ordre du jour était : l'emploi, le logement, la délinquance, la sécurité routière. Le Maire a jugé cette réunion très fructueuse et de grande qualité .

Plan Local d'Urbanisme :

Le Maire informe le Conseil Municipal que comme prévu, Madame la Sous-Préfète a reçu le Mardi 22 Novembre, le Président et les Vice-présidents de la communauté avec le Directeur Départemental de la DDTM et Mme JARILLON du Cabinet Métaphore pour discuter des remarques des services de l'Etat par rapport aux PLU qui ont été transmis.

Il a été décidé que pour la commune de SENDETS , Mme JARILLON et M. AIROLDI de la DDTM vont travailler ensemble sur le dossier afin d'améliorer les divers points faisant l'objet de remarques sans que cela ne vienne bouleverser le projet, ceci pour éviter de reprendre l'intégralité de la procédure et rester en conformité avec la Loi.

Candidature Agent Entretien :

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme LOVATO Arlette, faisant acte de candidature spontanée au poste d'agent d'entretien. Le Conseil Municipal souhaite continuer à fonctionner en faisant appel à une entreprise. Le Maire est chargé de répondre dans ce sens ; toutefois la candidature est conservée en cas de besoin.

Vandalisme :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier en date 03 Novembre 2011 faisant état de vandalisme sur des clôtures, qui entraîne la divagation d'animaux. Il donne lecture de la réponse qui conseille de déposer une plainte et demande, par ailleurs, aux conseillers d'être vigilants dans leur secteur.

Commémoration 11 Novembre :

Le Maire remercie à nouveau les Conseillers présents à la cérémonie, la Famille LACAMPAGNE qui a offert les fleurs et les bénévoles qui ont confectionné les gerbes. Il souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur la proposition évoquée dans le discours du Président de la République, visant à faire du 11 Novembre la journée de commémoration pour l'ensemble des morts pour la France dans tous les conflits, notamment les plus récents. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Révision Liste Electorale :

Le Maire informe le Conseil que la Commission de Révision des Listes Electorales qui vient d'être formée, elle est renouvelée tous les trois ans, est composée de J-François LACAMPAGNE qui est délégué du Préfet et de Véronique ANTONUTTI, qui est déléguée du Tribunal de Grande Instance, s'est réunie le 29 Novembre 2011.

Vigne : Institut National de l'Appellation d'Origine.

Le Maire donne lecture d'un courrier du 12 Septembre 2011 de l'INAO qui demande aux élus un avis sur les zones d'appellation de la commune au vu des usages et des aptitudes des sols. L'INAO n'a pas recensé de production ou de zone connue pour répondre aux critères. Le Conseil Municipal juge ne pas être compétent en la matière, mais considère que sur toutes les exploitations agricoles, une parcelle de vigne ou des rangs entre les cultures, produisaient du vin qui était sur certaines zones de bonne qualité.

Le Conseil Municipal est favorable au classement du territoire de la commune en zone AOC, si la commission d'experts le juge utile et nécessaire pour l'avenir.

Vigne : Droits de Plantations:

La Fédération des Grands Vins de Bordeaux souhaite alerter les élus locaux qu'une décision européenne vise à libérer les droits de plantations de vigne avec la suppression des Droits de plantation au 31 Décembre 2015 et des conséquences que cela va entraîner pour la viticulture.

Le Conseil n'est pas favorable à cette mesure et décide d'adopter, comme demandé, une motion pour le maintien des Droits de Plantation.

Vœux à la commune :

Le Maire expose au Conseil que cette année la Communauté de communes a décidé de procéder à la présentation des Vœux le Vendredi 06 Janvier 2012 à 19 Heures et d'y inviter tous les conseillers municipaux ce afin de faire visiter les nouveaux locaux. Il est de coutume à SENDETS, de procéder à cette cérémonie, le premier vendredi de Janvier, pour 2012, cela semble difficilement envisageable.

Le Conseil Municipal, regrette de modifier son habitude par rapport à la population, mais pour cette année, fixe la cérémonie des vœux au 2^{ème} Vendredi du mois de janvier soit le Vendredi 13 à 19 Heures avec la même formule que par le passé.

Horaire des Réunions :

Le Conseil Municipal décide d'avancer les heures des réunions du Conseil Municipal, en période hivernale, à 20 Heures 30.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 23 heures 10